

ONTARIO

SITUATION ÉCONOMIQUE ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Un des documents de travail préparés par
le ministère de l'Expansion économique régionale
comme contribution aux consultations fédérales-provinciales
relativement à une politique de développement régional au Canada

HT
395
.C32
0514

Avril 1973

HC
117
06
C31

ONTARIO

SITUATION ÉCONOMIQUE ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

SITUATION ÉCONOMIQUE 2

Historique 2

Ministère de l'Ontario 2

État de l'Ontario 2

Évaluation durant la dernière décennie 2

PROSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 3

Introduction 3

État de l'Ontario 3

État de l'Ontario 3

EXTRAIT DU RAPPORT MINISTÉRIEL 4

DEPT. OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION
LIBRARY
JUL 9 1973
OTTAWA
BIBLIOTHEQUE
MIN. DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Un des documents de travail préparés par
le ministère de l'Expansion économique régionale
comme contribution aux consultations fédérales-provinciales
relativement à une politique de développement régional au Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
SITUATION ÉCONOMIQUE	3
Historique	3
Régions de l'Ontario	3
NORD DE L'ONTARIO	7
Évolution durant la dernière décennie	8
Problèmes particuliers du nord de l'Ontario	11
EST DE L'ONTARIO	15
Évolution durant la dernière décennie	16
POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT	19
Introduction	19
Est de l'Ontario	19
Nord de l'Ontario	20
EXTRAITS DU RAPPORT MINISTÉRIEL	23

INTRODUCTION

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été établi en 1969, dans le but de raffermir et de concentrer les efforts du gouvernement fédéral pour réduire les disparités régionales et favoriser le développement régional. Le ministère poursuit le travail entrepris par l'administration du rétablissement agricole des Prairies et se voit confier la responsabilité des accords conclus, en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et du Fonds de développement économique rural (FODER). Le programme de l'Agence de développement régional, conçu dans le but de stimuler la décentralisation des activités industrielles, sert de départ pour l'implantation par le ministère d'un programme semblable et beaucoup plus diversifié, en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional. Le ministère s'acquiesce des engagements pris par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et lance un nouveau programme d'assistance à l'établissement d'infrastructures, en vertu des dispositions sur les "zones spéciales" énoncées dans la Loi concernant le ministère de l'Expansion économique régionale.

En 1972, le ministère entreprend une révision de sa politique pour évaluer le progrès réalisé et surtout pour formuler les principes de base qui lui permettront de faire face au défi du développement régional au milieu des années 1970. Ce rapport fait partie des études préparées à la suite de cette révision. Un rapport distinct a été préparé pour chacune des provinces (sauf l'Île-du-Prince-Édouard), la région de l'Atlantique, la région de l'Ouest et une région désignée, aux fins de cette analyse, sous le nom de région du Nord-Ouest. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, le plan d'aménagement actuellement en vigueur prévoit un cadre et des organes administratifs, en vue d'une élaboration conjointe des priorités et d'un lancement conjoint des projets. Un rapport fédéral distinct serait donc assez mal venu. Chaque rapport résume la situation économique et sociale, en plus d'analyser les domaines où le développement économique pourrait marcher de pair avec le développement social. L'ensemble de ces rapports doit former un document de travail pour faciliter la consultation avec chacun des gouvernements provinciaux, dans l'espoir d'en arriver à des façons nouvelles et plus efficaces d'aborder le développement économique régional.

Les problèmes posés par le développement économique régional sont complexes et varient suivant les périodes et les régions du Canada. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver une solution simple ou unique à ces problèmes. On s'accorde à dire qu'il faut trouver des techniques plus souples. On espère que les échanges avec les gouvernements provinciaux aboutiront à une intervention fédérale-provinciale, accrue et de plus en plus efficace, pour surmonter les disparités régionales et stimuler le développement économique et social dans les régions du Canada où la croissance est lente.

Il faut lire ce rapport dans le contexte des remarques et des recommandations présentées le 10 avril 1973 au Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes par l'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale.

On a inclus à la fin de chaque rapport des passages pertinents de cette déclaration pour souligner la façon dont il envisage le développement régional.

SITUATION ÉCONOMIQUE

HISTORIQUE

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont été les seules régions du Canada à montrer une croissance démographique supérieure à la moyenne entre 1961 et 1971. Au cours de la dernière décennie, l'immigration nette en Ontario s'est chiffrée à plus de 60,000 personnes par an, soit plus de 60 p. 100 du total pour les trois provinces qui ont connu une immigration nette au cours de cette période. Sur le total net de l'immigration en Ontario au cours des années 1960, près des trois quarts étaient représentés par l'immigration d'autres pays. La majorité des 150,000 migrants de l'intérieur du Canada venait des provinces de l'Atlantique et, dans une moindre mesure, du Québec. Sans l'immigration, la croissance démographique de l'Ontario entre 1961 et 1971 aurait été la moitié moins considérable. L'Ontario est aussi la seule région, à l'exception de la Colombie-Britannique, à avoir enregistré une augmentation de la population active supérieure à la moyenne. Au cours des cinq dernières années, en particulier, l'augmentation de la population active de l'Ontario s'est révélée nettement supérieure au taux national. Même avec cette augmentation rapide de la population active, le taux de chômage de l'Ontario est resté inférieur à la moyenne nationale. Le fait que l'Ontario est en mesure, durant des périodes de forte expansion, d'utiliser de la main-d'oeuvre résidant à l'extérieur de la province au cours de périodes de ralentissement, a contribué à créer une situation dans laquelle les taux de chômage de l'Ontario sont généralement la moitié de ceux des provinces de l'Atlantique et du Québec, les revenus gagnés par habitant sont supérieurs de près de 60 p. 100 à ceux de l'Atlantique et de 30 p. 100 à ceux du Québec, et les coûts de bien-être par habitant sont considérablement inférieurs à ceux de l'Atlantique et du Québec.

RÉGIONS DE L'ONTARIO

Les régions de l'Ontario n'ont pas toutes connu le taux rapide d'expansion qui caractérise la province dans son ensemble. Le nord en particulier, et certaines parties de l'est de la province, ont accusé un certain retard en ce qui concerne les taux d'expansion provincial et national.

Par contraste, les parties du centre et du sud-ouest de la province ont connu un développement si rapide que le gouvernement de l'Ontario a pris, dans le cadre de l'élaboration d'un programme de développement, d'importantes initiatives en vue de rationaliser et de restructurer la population et la répartition industrielle dans cette région de la province.

Des 7.7 millions de personnes vivant en Ontario, près de quatre millions résident dans la région de Toronto et deux millions dans le sud-ouest de la province. Par conséquent, 80 p. 100 de la population et un pourcentage encore plus élevé de l'activité économique et industrielle se concentrent dans ces deux régions.

La région de Toronto est fortement développée, comporte des activités économiques très diversifiées et montre une expansion rapide. Le Toronto métropolitain lui-même compte 60,000 personnes de plus chaque année. Le sud-ouest de l'Ontario, qui comprend de grands centres tels que London et Windsor, possède également une base industrielle diversifiée ainsi qu'un secteur agricole relativement efficace. Le développement rapide de l'industrie de l'automobile et des pièces au cours des dernières années a fortement contribué à la forte croissance économique de cette partie de la province.

L'expansion rapide de la région de Toronto et du sud-ouest de l'Ontario s'est produite en majeure partie dans les centres urbains. Ce phénomène s'est traduit par des problèmes d'encombrement, de pénurie des terrains et de pollution. En conséquence, la politique de planification régionale et de développement du gouvernement de l'Ontario est essentiellement axée sur la résolution des problèmes liés à une urbanisation rapide et sur la canalisation et l'orientation du taux rapide d'expansion qui surviendra spontanément dans ces deux régions de la province. Les principaux objectifs de développement régional portent sur des questions telles que la préservation de l'environnement, la qualité de vie et l'utilisation des terres, questions qui ressortissent beaucoup plus au domaine social et physique qu'au domaine économique.

Ces buts et objectifs touchant le développement de la région de Toronto et du sud-ouest de l'Ontario présentent un contraste frappant avec ceux qui intéressent l'est et, en particulier, le nord de la province. Par exemple, dans un exposé de principe portant sur le nord-ouest de l'Ontario, publié en août 1971, le Trésorier de l'Ontario, qui est le ministre chargé du développement régional, a exposé cinq objectifs précis pour la région, dont quatre étaient liés à l'expansion économique plutôt qu'au relèvement physique et social¹.

¹ *Design for Development*, exposé de principe touchant la région du nord-ouest de l'Ontario, gouvernement de l'Ontario, août 1971.

Création d'au moins 18,000 nouveaux emplois au cours des deux prochaines décennies en favorisant l'expansion économique dans le cadre d'un système de centres de développement.

Diversification de l'économie régionale par l'implantation d'industries adaptées aux possibilités de la région.

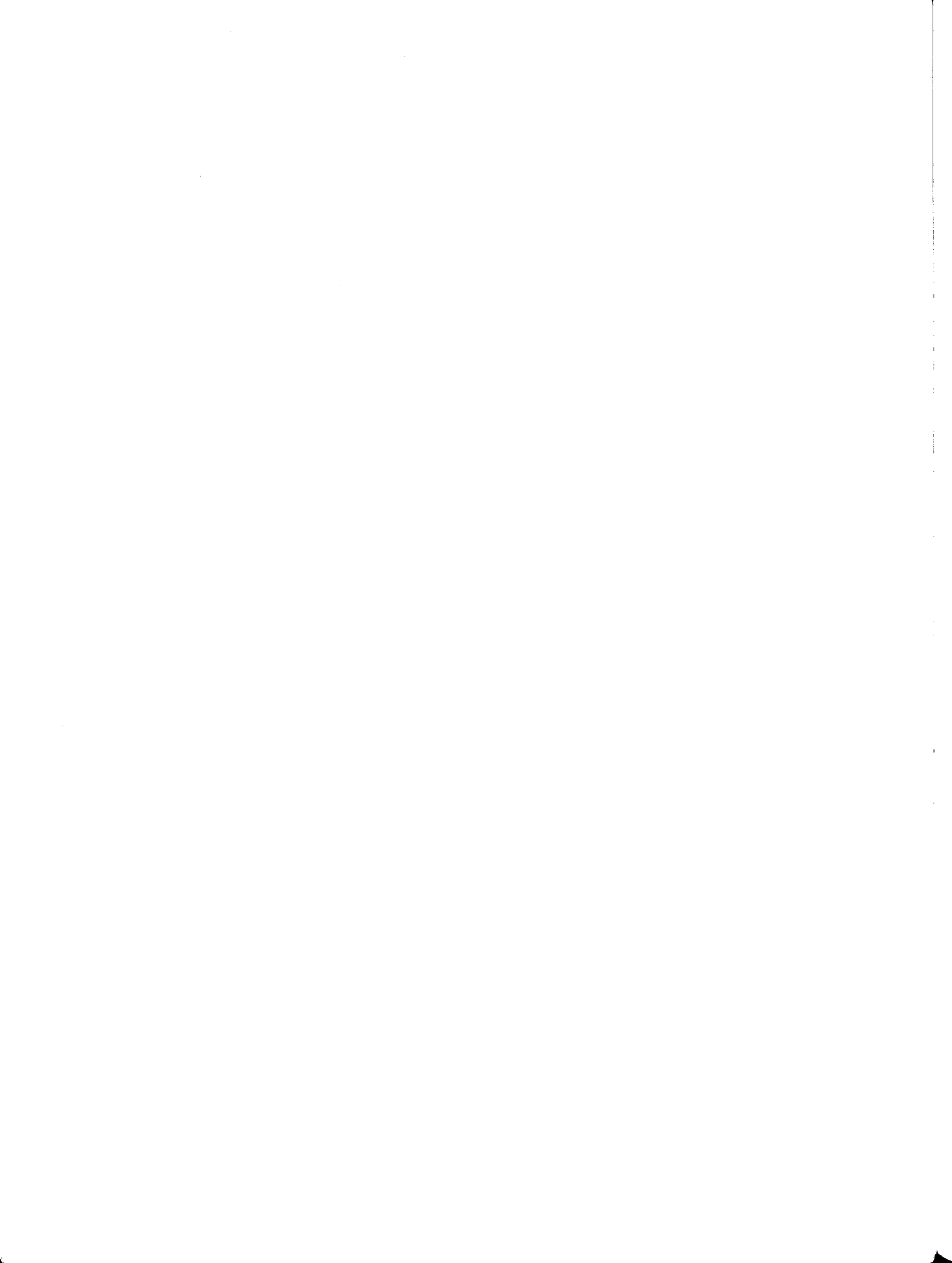
Expansion et renforcement des industries axées sur l'exploitation et le traitement des ressources naturelles.

Disponibilité de moyens de transport et de communications plus efficaces afin d'assurer le développement économique et le bien-être social.

Amélioration et renforcement de l'infrastructure sociale.

Le nord de l'Ontario, dont la population est d'environ 800,000 habitants, présente une économie, axée sur l'exploitation des ressources, qui se développe lentement. L'activité industrielle est presque exclusivement concentrée dans l'extraction et la transformation des métaux de base, du fer, du nickel et dans l'abattage du bois. Un taux élevé d'émigration maintient le taux de croissance démographique sensiblement au-dessous de un pour cent par an. En dehors des grands centres urbains de Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Sudbury, North Bay et Timmins, les revenus sont sensiblement inférieurs à la moyenne pour l'Ontario et le Canada. De petites villes dont l'économie est axée sur une seule industrie sont disséminées dans toute la partie nord de la région et un grand nombre, en particulier celles nées de l'exploitation des mines d'or, ont une base économique en déclin et présentent peu ou pas d'autres possibilités de développement. De grandes distances séparent ces villes; la perte d'un emploi entraîne obligatoirement le départ de toute une famille en raison de l'impossibilité de voyager régulièrement entre le domicile et le lieu d'un nouvel emploi. En dehors des centres urbains et des petites villes, une population de près de 50,000 habitants d'origine indienne pour la plupart, connaît une existence particulièrement dure, a de faibles niveaux de revenus et dispose de services publics insuffisants, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Dans l'est de l'Ontario, les problèmes de développement régional sont loin de présenter ce degré de gravité. L'influence du développement de centres urbains tels qu'Ottawa et Kingston, ainsi que la proximité des régions de Montréal et de Toronto, ont permis à la plupart des habitants de connaître un niveau de vie comparable à celui du Canadien moyen. Toutefois, certaines parties de l'est de l'Ontario sont quelque peu défavorisées, ou font face à certains problèmes ou contraintes en matière de développement. Les régions de Cornwall et de Hawkesbury et le comté de Renfrew sont des exemples qui, historiquement, ont une base économique en déclin ou ont connu des problèmes de relèvement économique difficiles à résoudre.



NORD DE L'ONTARIO

Le nord de l'Ontario diffère énormément du reste de la province. Alors que la plupart des régions du sud ont une forte densité de population, dont la vaste majorité se rencontre dans les grandes régions métropolitaines, la population du nord de la province est dispersée sur une très grande étendue, et moins de la moitié habite les principaux centres urbains. Ainsi, le nord de l'Ontario, qui occupe plus des trois quarts de la superficie de la province, ne compte que 10 p. 100 de la population totale.

En outre, alors que dans la plupart des régions du sud ontarien, la base économique est hautement développée et bien diversifiée, celle de l'Ontario septentrional est très limitée, car elle repose principalement sur des industries axées sur l'exploitation des ressources, qui sont une croissance lente. Dans presque toutes les régions du sud le revenu par habitant est supérieur à la moyenne nationale, alors que dans le nord, seuls les habitants d'un nombre relativement restreint de centres urbains ont un niveau de vie comparable à la moyenne nationale. Enfin, la plupart des régions du sud ont connu une augmentation importante de leur population depuis une dizaine d'années, parce que le sud ontarien continue d'être la destination finale d'un grand nombre de migrants, tant du Canada que des autres pays. Par contre, le nord a connu, pendant cette période, une émigration considérable.

En résumé, la région du nord de l'Ontario a beaucoup en commun avec les provinces atlantiques, l'est du Québec et certaines parties des provinces de l'Ouest: une base économique restreinte, une progression lente du taux de l'embauche, un revenu inférieur à la moyenne et une forte émigration. Il existe cependant une différence marquée: alors que dans les régions défavorisées du reste du pays, le revenu par habitant est quelquefois de 30 à 40 p. 100 inférieur à la moyenne nationale, dans le nord de l'Ontario, à l'heure actuelle, il est seulement de 10 p. 100 au-dessous de cette moyenne. Il reflète en cela la forte productivité des secteurs de base de l'économie régionale. Par conséquent, les taux de salaires, dans ces industries, se comparent favorablement à n'importe quels autres au Canada. Ces salaires relativement élevés ne sont cependant pas répartis également dans la région. En ce qui a trait au revenu et à sa distribution

dans l'espace, le nord de l'Ontario peut se comparer surtout avec la province du Manitoba. Dans les deux cas, le revenu moyen par habitant est inférieur de 7 p. 100 environ à la moyenne nationale, et seuls les habitants des principaux centres urbains ont un niveau de vie comparable aux normes canadiennes.

ÉVOLUTION DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Depuis une dizaine d'années, dans presque tous les paramètres-clefs, le rendement de l'économie dans le nord de l'Ontario se situe bien au-dessous de celui de la province et du pays dans son ensemble.

Le tableau suivant montre qu'entre 1961 et 1971, la population du nord ontarien a augmenté de 7.5 p. 100, atteignant 776,500 la dernière année. Cette augmentation, moins de la moitié de l'augmentation nationale, ne représente que le tiers du taux de croissance de la province. En fait, un seul des neuf districts de la région, celui de Sudbury, a réalisé une augmentation comparable à celle de la moyenne nationale. Ainsi, l'augmentation dans le nord-est de la région a dépassé de beaucoup celle enregistrée dans le nord-ouest. Fait plus significatif peut-être, dans près des deux tiers des districts de la région, on a constaté une diminution absolue du chiffre de la population entre 1966 et 1971.

Les quatre districts du nord de l'Ontario, qui ont connu le taux de croissance le plus élevé, ont tous un centre urbain relativement important: Algoma (Sault-Sainte-Marie), Nipissing (North Bay), Thunder Bay et Sudbury. Ce dernier district a connu un taux de croissance particulièrement élevé durant la seconde moitié de la décennie.

Les comparaisons dans le temps sont difficiles à cause des modifications apportées aux limites des municipalités. Il semble cependant que les quatre principaux centres urbains ont tous connu, ces cinq dernières années, une augmentation de la population égale ou supérieure à la moyenne nationale. D'autre part, les collectivités plus petites, et particulièrement celles qui dépendent d'une industrie unique comme les villes nées de l'exploitation des gisements d'or, n'ont enregistré, en 1966 et 1971, que des gains relativement peu importants, ou même une diminution absolue du chiffre de leur population. Ce sont Timmins, Kapuskasing, Kirkland Lake, Red Lake et Geraldton. Il semble, par conséquent, que les déplacements de la population rurale au profit des centres urbains de la région ont été relativement importants ces dix dernières années. On a également constaté un déplacement important vers le sud, comme le démontre le fait que les centres qui progressent le plus rapidement sont tous situés à la limite sud de la région.

Le taux relativement faible de croissance de la population, dans la région, est attribuable principalement à la rareté des occasions d'emploi. Entre les années 1966 et 1971, le taux de l'embauche n'a augmenté que de 18 p. 100 dans la région, comparativement à 36 et 33 p. 100 en Ontario et au pays pris dans leur ensemble, et à 22 p. 100 dans les provinces atlantiques.

TABLEAU 1

CROISSANCE DE LA POPULATION DU NORD DE L'ONTARIO, PAR DISTRICT

1961 - 1971

	<i>Population</i>			<i>Augmentation en pourcentage</i>			<i>Pour cent, régions urbaines</i>
	<i>1961</i>	<i>1966</i>	<i>1971</i>	<i>1961-1966</i>	<i>1966-1971</i>	<i>1961-1971</i>	
CANADA	18,238,247	20,014,880	21,568,311	9.7	7.8	18.3	76.1
ONTARIO	6,236,092	6,960,870	7,703,106	11.6	10.7	23.5	81.7
NORD DE L'ONTARIO	722,174	743,712	776,505	3.0	4.4	7.5	74.8
6 Nord-est	505,651	516,228	552,135	2.1	7.0	9.2	74.4
Algoma	111,408	113,561	121,937	1.9	7.4	9.5	83.8
Cochrane	95,666	97,334	95,836	1.7	-1.5	0.2	74.4
Manitoulin	11,176	10,544	10,931	-5.7	3.7	-2.2	14.3
Nipissing	70,568	73,533	78,867	4.2	7.3	11.8	74.5
Sudbury	165,862	174,102	198,079	4.9	13.8	19.4	73.8
Timiskaming	50,971	47,154	46,485	-7.5	-1.4	-8.9	66.7
Nord-ouest	216,523	227,484	224,370	5.1	-1.4	3.6	75.6
Kenora	51,474	53,995	53,230	4.9	-1.4	3.4	49.6
Rainy River	26,531	25,816	25,750	-2.7	-0.3	-2.9	66.5
Thunder Bay	138,518	147,673	145,390	6.6	-1.5	4.9	86.8

Seul le district de Sudbury a connu une augmentation correspondante aux tendances nationales, et la plus grande part de cette augmentation s'est produite durant la deuxième partie de la période étudiée. Ce qu'il importe le plus de souligner, c'est peut-être la diminution du taux de l'embauche dans la plupart des districts du nord, entre 1966 et 1971. Cette diminution s'est fait sentir particulièrement dans les districts de Timiskaming, Cochrane et Kenora, par suite des licenciements massifs survenus dans les mines d'or de ces districts. Enfin, il importe de se rappeler que les trois districts où les augmentations d'emploi ont été les plus fortes durant cette période, (Sudbury, Nipissing et Thunder Bay) possèdent tous un centre urbain relativement important. Ce fait démontre l'orientation urbaine de plus en plus marquée des occasions d'emploi dans la région du nord de l'Ontario.

En règle générale, les industries manufacturières jouent un rôle moins important dans le nord ontarien que dans l'ensemble du pays. L'industrie manufacturière, particulièrement l'industrie manufacturière primaire, constitue une partie importante de la base économique de la plupart des districts de la région, et fournit une mesure importante de la croissance générale de la région et de ses diverses parties. La croissance, relativement lente, dans la région, du chiffre de la population et de l'embauche, durant les dix dernières années, s'explique, au moins partiellement, par les progrès bien inférieurs à la normale de l'activité manufacturière. Dans le nord de l'Ontario, l'emploi dans le secteur manufacturier a augmenté de 13 p. 100 entre 1961 et 1971, soit beaucoup moins que les augmentations de 26 et de 21 p. 100 constatées aux niveaux provincial et national. En même temps, le relèvement des courbes de la population et de l'emploi dans le district de Sudbury, entre 1966 et 1971, est attribuable en partie à l'essor bien au-dessus de la moyenne de l'activité manufacturière. Comme résultat, le nord-est de la région accusait une légère augmentation de l'emploi dans l'industrie manufacturière pendant la seconde moitié de cette décennie, alors que le nord-ouest subissait une diminution de 10 p. 100.

Le taux de croissance relativement faible de l'emploi au cours de la dernière décennie a contribué à une diminution du revenu par habitant et, bien que les estimations ne soient guère disponibles, on peut affirmer que le taux de chômage a augmenté sensiblement. Même si le mécanisme régulateur traditionnel de l'émigration a joué considérablement, il n'a pas été assez rapide pour éviter la hausse du chômage et la diminution du revenu par suite de l'augmentation trop lente du nombre des occasions d'emploi. Au début des années 1960, le revenu par personne, dans la région était supérieur à la moyenne nationale; en 1969, cependant, il était tombé de 7 p. 100 au-dessous de cette moyenne. Pendant ce temps, environ 10,000 personnes en moyenne, quittaient la région chaque année, ce qui contrastait grandement avec l'immigration marquée des années 1950.

L'immigration dans le nord de l'Ontario, et l'émigration hors de cette région ont suivi de près l'expansion et la régression des industries axées sur l'exploitation des ressources. Pendant les années 1950, la découverte et l'exploitation de l'uranium à Elliot Lake, et de métaux

communs dans toute la région, ont attiré des milliers de personnes du sud de la province et de partout au Canada. Entre 1951 et 1961, la population du nord ontarien avait augmenté de 186,000, ou de plus de 30 p. 100. Durant les années 1960, alors que l'industrie de l'uranium déclinait et que d'autres industries axées sur l'exploitation des ressources voyaient leurs niveaux d'emploi se stabiliser, la population n'a augmenté que de 7.5 p. 100, et plus de 75,000 personnes ont quitté la région. Dans le nord-ouest de l'Ontario, le taux de l'émigration était presque aussi élevé que celui de l'augmentation naturelle. En 1961, la population du nord-ouest était de 217,000 habitants; dix ans plus tard, elle n'était que légèrement supérieure, soit 224,000 habitants. D'autre part, dans le nord-est, la population a augmenté d'environ 10 p. 100.

Ces taux de croissance contrastants entre les deux régions du nord de l'Ontario sont largement fonction des différences entre leurs économies régionales respectives. Dans le nord-est, l'exploitation minière et l'industrie manufacturière connexe sont les principales industries et employaient, ensemble, en 1961, 27 p. 100 de l'effectif total de la main-d'oeuvre. Par contre, dans le nord-ouest, l'exploitation minière domine, mais elle ne s'accompagne pas d'une industrie métallurgique connexe. Les secteurs prédominants sont l'exploitation forestière et l'industrie connexe, qui employaient ensemble un cinquième de la main-d'oeuvre ouvrière au commencement de la dernière décennie.

La base de l'économie du nord de l'Ontario demeure essentiellement la même de nos jours, avec certains changements cependant. L'emploi dans les mines est demeuré à peu près au même niveau qu'en 1961; les licenciements dans les mines d'or et d'uranium ont été compensés par quelques augmentations dans l'exploitation du minerai de fer et des métaux de base. L'emploi dans les secteurs de l'exploitation forestière et de l'agriculture a probablement diminué sensiblement, par suite des améliorations d'ordre technique apportées dans ces deux industries. D'autre part, il y a eu une certaine amélioration de l'emploi dans le secteur manufacturier, mais la proportion est sans doute légèrement inférieure à ce qu'elle était il y a dix ans. Par conséquent, en accord avec les tendances nationales et provinciales, les industries des services emploient une plus forte proportion de la main-d'oeuvre du nord de l'Ontario qu'en 1961, proportion bien inférieure cependant au niveau provincial. Le nord de l'Ontario importe encore divers genres de services des grands centres du sud. Toutefois, à mesure que l'urbanisation progresse dans le nord, un plus grand nombre d'industries des services seront attirées dans la région et deviendront une importante source d'emploi.

PROBLÈMES PARTICULIERS DU NORD DE L'ONTARIO

Deux problèmes, dans le nord de l'Ontario, revêtent une importance particulière. La population des régions rurales (en grande partie d'origine indienne), qui représente un douzième de la population totale de la région, est aux prises avec de graves problèmes d'ordre économique et social. Les occasions d'emploi diminuent rapidement dans les occupations

traditionnelles de chasseur, de pêcheur et de trappeur, mais parce que la plupart des habitants vivent dans des agglomérations éloignées, et dispersées dans toute la partie nord de la région, très peu d'autres emplois s'offrent à eux. Leurs problèmes sont en outre aggravés par un taux élevé de natalité.

Ces personnes ont par conséquent un bas niveau de vie, des conditions de logement misérables et doivent souvent émigrer dans les centres urbains pour lesquels ils ne sont pas préparés, et qui ne sont pas préparés non plus à les recevoir. Il faudrait atteindre un double objectif pour satisfaire pleinement aux besoins des autochtones du nord de l'Ontario: premièrement, multiplier les occasions d'emploi dans les régions éloignées pour ceux qui veulent y demeurer; et deuxièmement, relever le niveau d'instruction de ceux qui préfèrent émigrer dans les centres urbains. On a réalisé, ces dernières années, de grands progrès dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire.

Des problèmes différents mais connexes se posent dans les villes nées de l'exploitation des gisements d'or et certaines villes qui dépendent de l'industrie des pâtes et papiers. Au cours des dix ou douze dernières années, le nombre d'emplois dans les mines d'or de la région a diminué à peu près des deux tiers, et s'établit à environ 3,500 à l'heure actuelle. Cette diminution est attribuable à l'épuisement des réserves aurifères, au prix de revient plus élevé dans l'industrie et, jusqu'à tout récemment, au prix fixe de l'or. Certaines collectivités du nord qui dépendaient entièrement de l'exploitation des mines d'or ont été durement éprouvées.

La Loi fédérale d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été établie en 1948, afin de fournir une aide directe aux mines d'or admissibles. La loi est appliquée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Toutes les mines d'or de l'Ontario, sauf une (Campbell Red Lake), se sont qualifiées en vue de recevoir cette aide et ont reçu des paiements d'assistance en vertu de la loi.

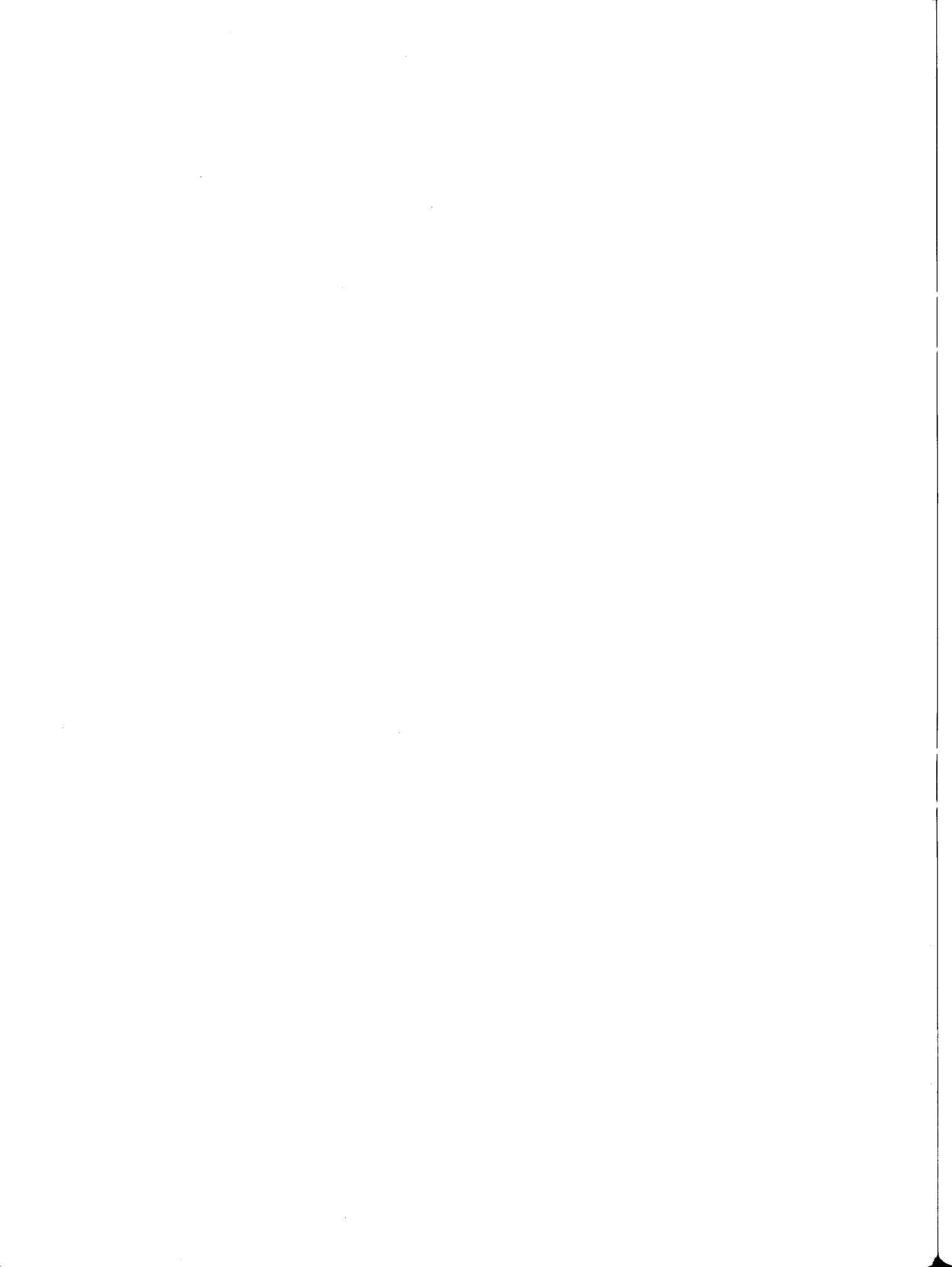
Un groupe d'étude du gouvernement de l'Ontario, sur les régions aurifères, est récemment arrivé à la conclusion qu'en dépit de la récente hausse du prix de l'or et des subventions à l'industrie, les mines d'or continueront à fermer les unes après les autres. Il faudra donc trouver d'autres emplois, si l'on veut que les régions touchées demeurent habitables. Le groupe d'étude a conclu en outre que, si dans bien des cas, l'abandon de ces villes représentait, dans le passé, la seule solution logique, les régions de Kirkland Lake, Porcupine (Timmins), Geraldton et Red Lake possèdent une infrastructure et une population telles que l'on ne peut considérer l'abandon comme une solution acceptable.

Les quatre régions en cause ont déjà démontré des possibilités d'exploitation du minerai de fer et des métaux de base. En se fondant sur ces renseignements, les gouvernements provincial et fédéral ont récemment recommandé des programmes destinés à favoriser l'exploration et l'implantation de nouvelles industries minières. La diversification de la base

de l'économie de ces quatre régions pourrait constituer un autre objectif à atteindre. A cause de leur taille et de leur situation géographique, toutes ces localités ont déjà entrepris une certaine diversification, particulièrement Timmins et Kirkland Lake, qui sont devenues d'importants centres de services pour une grande région avoisinante, et Geraldton, qui dépend beaucoup maintenant de l'exploitation forestière. En règle générale, la diversification réalisée n'a pas empêché le déclin, elle l'a seulement retardé. Par conséquent, toutes ces régions aurifères ont vu leur population diminuer durant la dernière décennie.

Dans le nord de l'Ontario, comme dans plusieurs autres parties du pays, l'industrie papetière est confrontée avec des prix de revient croissants et des machines et de l'équipement désuets. Si les conditions actuelles persistent, on prévoit qu'au moins cinq usines du nord ontarien auront fermé leurs portes à la fin de la décennie. L'*Abitibi Power Company* a déjà annoncé la fermeture de son usine de Sault-Sainte-Marie d'ici quelques mois, ce qui entraînera une perte de 400 emplois. Heureusement, l'*Algoma Steel* prend de l'expansion, de sorte que la ville pourra subir cette perte d'emplois sans trop de difficultés.

Dans tout le nord de l'Ontario, entre 6,000 et 7,000 emplois productifs seront peut-être superflus d'ici quelques années. Depuis 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale a aidé à créer quelque 4,000 emplois éventuels. Pour la plupart cependant, les emplois subventionnés par le ministère ne seront pas disponibles dans les localités où la répercussion de la diminution d'emplois se fera le plus sentir. Compte tenu de ces circonstances, il faudrait peut-être consentir des efforts supplémentaires pour consolider les industries existantes axées sur l'exploitation des ressources, encourager la diversification lorsqu'il y a des possibilités suffisantes et aider à la réadaptation sociale de ceux qui choisiront de quitter leur collectivité.



EST DE L'ONTARIO

L'est de l'Ontario, qui comprend la capitale nationale, occupe un rang unique parmi les régions économiques de la province et de l'ensemble du pays. Bien que les principales voies de communication qui relient la capitale aux divers centres situés à l'extérieur de la région révèlent l'importance des liens économiques et sociaux, Ottawa demeure le coeur et le facteur dominant de la région. Ainsi, en 1971, près de la moitié de la population totale de la région, qui s'élève à 922,500 personnes, habitait la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

La prédominance de la zone de la capitale nationale a, cependant, tendance à rejeter dans l'ombre la grande diversité de la topographie, des modes de vie, des particularités économiques et des possibilités d'expansion de l'est ontarien. On peut diviser cette région en au moins trois zones distinctes. Premièrement, nous avons la zone de la capitale nationale même; son économie repose presque entièrement sur la fonction publique et les activités reliées au gouvernement. La deuxième zone comprend le secteur du Bouclier canadien et du lac Rideau (en grande partie, les comtés de Renfrew et de Lanark) qui s'étend à l'ouest et au nord d'Ottawa, et dont la plus grande partie est située dans la zone spéciale de Renfrew-Pembroke. Les industries principales sont l'exploitation forestière et le travail du bois, ainsi que le tourisme. En dernier lieu, nous avons les terres basses du Saint-Laurent qui s'étendent à l'est et au sud de la région de la capitale nationale. Cette zone comprend les terres arables les plus riches de l'est de la province, et plusieurs villes importantes dont l'économie est passablement diversifiée. Les trois comtés les plus à l'est de la province, soit Glengarry, Stormont et Prescott, sont compris dans cette zone. Ces comtés, ainsi que les secteurs de Montréal et de Hull au Québec ont été désignés, en janvier 1971, pour participer au programme de stimulants à l'industrie. Le secteur, qui s'étend des deux côtés de la frontière provinciale est désigné comme la région C.

ÉVOLUTION DURANT LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Les réalisations économiques de l'est de l'Ontario se comparent favorablement à celles de la province et du Canada. L'évolution reflète cependant la prédominance du secteur d'Ottawa au sein de la région. Au-delà du secteur de la capitale nationale, le rythme de l'évolution a été inégal. Par exemple, alors que la population de ce secteur a augmenté de 18 p. 100 entre 1961 et 1971, celle des zones rurales n'a subi qu'une légère augmentation ou pas d'augmentation du tout. En règle générale, c'est dans le secteur du Bouclier canadien, et particulièrement dans le comté de Renfrew que l'accroissement de la population a été le plus faible. Par contre, dans certains comtés des basses terres, le chiffre de la population a augmenté légèrement. Ce sont les comtés de Frontenac, Grenville, Leeds et Stormont. Ces augmentations sont quand même éclipsées par celle qui a été enregistrée dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. En fait, Ottawa-Carleton répond pour plus des quatre cinquièmes de l'augmentation totale absolue de la population dans l'est de l'Ontario entre 1961 et 1971. Cet état de choses démontre l'ampleur du déplacement de la population rurale vers les villes de la région au cours des dernières années, comme c'est le cas dans presque toutes les régions du pays.

En règle générale, l'industrie secondaire joue un rôle beaucoup moins important dans l'économie de l'est de l'Ontario que dans celle de la province ou du pays. La valeur ajoutée par habitant, à la transformation, par exemple, est inférieure aux deux tiers de la moyenne nationale. Cette industrie constitue, cependant, une partie importante de la base de l'économie d'un certain nombre de comtés situés hors de la zone de la capitale nationale; ceci est particulièrement vrai pour les comtés de Leeds (principalement Brockville), Dundas, Grenville, Stormont (Cornwall), et Frontenac (Kingston).

L'expansion de l'activité manufacturière, dans l'est de la province durant la dernière décennie, était quelque peu inférieure à celle de tout l'Ontario et du Canada, particulièrement en ce qui a trait au nombre d'emplois. Entre 1961 et 1970, le nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière de la région a augmenté de 17 p. 100, comparativement à 21 et 26 p. 100 aux niveaux provincial et national. A l'encontre de la croissance de la population, les tendances manufacturières, dans Ottawa-Carleton, ont eu un effet modérateur sur la moyenne régionale; l'emploi dans l'industrie manufacturière du comté, n'a augmenté que de 6.6 p. 100 de 1961 à 1970. Mis à part le secteur de l'emploi fortement orienté vers les services gouvernementaux, l'emploi dans l'industrie secondaire de l'est ontarien a donc connu un essor probablement plus grand que la moyenne nationale. Un certain nombre de comtés, dont Glengarry, Prescott, Lanark, Dundas et Leeds, ont enregistré un accroissement considérable de l'activité manufacturière. Dans les deux premiers, cet état de choses, principalement entre 1966 et 1970 peut être, en partie, une conséquence de l'ancien programme de l'Agence de développement régional.

En règle générale, ce sont les comtés les moins urbanisés qui ont connu les progrès les plus marqués dans le secteur manufacturier durant la dernière décennie. Il semble donc que la plupart des entreprises industrielles attirées dans l'est de l'Ontario durant cette période employaient beaucoup d'ouvriers et s'étaient fixées dans les plus petits centres où le coût de la main-d'oeuvre et des terrains sont moins élevés.

Les estimations indiquent que le revenu par habitant dans l'est de l'Ontario a augmenté un peu moins que la moyenne nationale entre 1961 et 1969. Ainsi, dans cette région, le revenu par habitant est demeuré à environ 10 p. 100 au-dessus de la moyenne nationale. Ce qui importe encore plus, peut-être, c'est que pendant la même période, les disparités de revenu avaient tendance à diminuer progressivement, la plupart des comtés les moins prospères connaissant des hausses de revenu par habitant supérieures à la moyenne pour toute la région de l'est ontarien.

En règle générale, on prévoit que l'économie de l'est de l'Ontario continuera à progresser à une allure raisonnable durant les prochaines années. Dans la zone d'Ottawa, on peut s'attendre à un essor rapide de l'économie, compte tenu de l'accroissement de l'effectif de la fonction publique fédérale et des activités reliées au gouvernement. Ces dernières pourraient prendre une importance accrue dans l'avenir, car le nombre croissant des fonctionnaires fédéraux fait d'Ottawa un endroit de plus en plus intéressant pour plusieurs genres d'entreprises, tant dans le secteur manufacturier que dans le domaine des services.

D'autre part, le progrès éventuel de la zone du Bouclier canadien (principalement les comtés de Renfrew et de Lanark) est mitigé, en mettant les choses au mieux. Le comté de Renfrew est caractéristique de la plupart des régions rurales du Canada, qui sont aux prises avec des problèmes d'adaptation, par suite de l'importance décroissante de l'agriculture et de l'exploitation forestière. Les possibilités d'attirer l'industrie secondaire dans la région sont limitées en raison de sa population dispersée et de son éloignement des grands marchés. On peut toutefois s'attendre à une certaine expansion de l'industrie touristique, et peut-être du travail du bois, et les villes d'Arnprior et de Renfrew entretiennent l'espoir d'attirer de nouvelles entreprises industrielles.

Dans la zone des terres basses du Saint-Laurent, on peut prévoir une diminution de la main-d'oeuvre agricole, les améliorations technologiques permettant de nouvelles augmentations de la production avec une main-d'oeuvre de plus en plus réduite. Cependant, les secteurs de Kingston, Brockville et Cornwall, le long du Saint-Laurent, et celui de Hawkesbury, dans la basse vallée de l'Outaouais présentent tous des possibilités de progrès, compte tenu de l'expansion future de leurs activités industrielles et commerciales et des services, du fait qu'ils sont situés entre les deux principaux centres du Canada, et qu'il y a une population de plus de six millions d'habitants entre Hamilton et Montréal.

Il serait peut-être bon de jeter un coup d'oeil rapide sur les possibilités économiques de la région de Cornwall, vu que cette ville est le centre principal de cette partie de l'est ontarien actuellement désignée pour bénéficier des stimulants aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional. A l'automne de 1971, on a terminé une étude sur les possibilités industrielles de la région de Cornwall. Les auteurs de l'étude sont venus à la conclusion que cette ville possède de grandes possibilités d'expansion industrielle et économique. Les facteurs positifs sont les suivants: une abondante réserve de main-d'oeuvre compétente, une base industrielle très bien développée déjà sur place, d'excellents moyens de transport et des taux de salaire concurrentiels. L'étude a cependant révélé des obstacles à la réalisation de ces possibilités; entre autres, la pénurie de terrains industriels viabilisés et le fait que la plupart des terrains appropriés appartiennent à des intérêts privés de l'extérieur, la nécessité de prolonger les réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans toutes les parties de la ville, et les taux élevés de camionnage entre Cornwall et Montréal. La ville de Cornwall est présentement à mettre à exécution plusieurs des recommandations de l'étude. Les conclusions favorables de l'étude touchant les possibilités de l'expansion économique de Cornwall et l'empressement des autorités municipales à donner suite aux recommandations portent à croire que la récession économique des années 1960 n'était que passagère.

En raison de ses bonnes perspectives générales de croissance, de l'influence prépondérante qu'Ottawa exerce sur la région, et à cause de sa position centrale dans le corridor très industrialisé Montréal-Toronto, l'est de l'Ontario n'est certes pas une région qui progresse lentement, ni une région économiquement disparate dans le contexte canadien.

POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Le rythme de croissance globale de l'économie ontarienne a surpassé celui des autres provinces canadiennes. En 1972, 140,000 emplois sur 250,000 ont été créés en Ontario. Le taux de chômage y est tombé de 5.2 p. 100 en 1971 à 4.8 p. 100 en 1972. L'Ontario est la seule grande région canadienne où le chômage ait diminué au cours de l'année.

L'expansion de l'économie provinciale et la place qu'elle occupe actuellement à l'échelle nationale ont été facilitées et soutenues par les politiques fédérales comportant un vaste éventail de programmes économiques, financiers, industriels, et sociaux. L'Ontario a bénéficié, par exemple, d'un soutien considérable à l'industrie, sous forme financière ou autre, grâce à des programmes administrés par le ministère de l'Industrie et du Commerce: Programme d'aide générale de transition, Programme de la productivité de l'industrie de défense, Programme commercial et industriel, Loi stimulant la recherche et le développement scientifique, et Programme pour l'avancement de la technologie. En outre, le centre et le sud-ouest de l'Ontario ont été les principaux bénéficiaires des possibilités d'emploi ouvertes par le développement de l'industrie automobile au cours des dix dernières années.

EST DE L'ONTARIO

Le taux de croissance rapide de l'économie ontarienne s'est étendu à l'est de la province. Le revenu par habitant y est supérieur de 10 p. 100 à la moyenne nationale; l'accroissement démographique est le même. Les petites villes de la région, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur des zones désignées, ont attiré beaucoup d'industries nouvelles. Dans la région de Cornwall, le taux de chômage a diminué, alors que le taux national demeurait le même.

La plupart des secteurs de l'économie régionale voient s'ouvrir des possibilités d'expansion. Les emplois continueront de diminuer dans les secteurs de l'agriculture et de l'exploitation forestière, mais cette

diminution sera largement compensée par les possibilités offertes par la fonction publique dans la région d'Ottawa et par l'expansion de l'industrie secondaire dans les petites villes de la région. A toutes fins pratiques, l'est de l'Ontario est maintenant partie intégrante de l'activité économique de l'axe industriel et urbain Montréal-Windsor, déjà très développé et en expansion rapide.

NORD DE L'ONTARIO

Contrairement à l'est ontarien, qui a connu une expansion économique considérable au cours des dernières années, le nord de la province garde une expansion restreinte, de faibles revenus et un chômage élevé. En fait, au cours des années 1960, comme nous l'avons mentionné plus haut, le revenu par habitant, qui en 1961 était près de la moyenne nationale, a baissé jusqu'à 93 p. 100 en 1969. La région est restée presque entièrement isolée du courant économique qui a touché le reste de la province et tout le pays.

Malgré la concurrence croissante d'autres sources d'approvisionnement au Canada et à l'étranger, les principaux secteurs de l'économie de la région, soit l'exploitation minière et forestière, et les industries connexes, vont probablement prendre de l'expansion au cours des années à venir. Mais si la production augmente beaucoup, les emplois par contre n'augmenteront guère, à en juger par les tendances actuelles, et resteront bien en deçà des besoins fixés par le gouvernement ontarien pour l'ensemble de la région. Les taux de salaire seront assez près de la moyenne nationale, mais le revenu par habitant pourrait baisser du fait du chômage élevé par suite d'un manque d'emplois nouveaux et une émigration insuffisante. En outre, ces industries fournissant des emplois pour hommes, et la région n'étant pas défrichée, il n'y aura guère de travail pour les femmes. Enfin, si dans l'ensemble les perspectives sont intéressantes, il reste que la subordination des villes à une industrie unique et l'épuisement des ressources - minérales surtout - rendent quelque peu incertaines les perspectives d'expansion à long terme.

Pourtant, malgré ces problèmes, diverses possibilités permettraient d'augmenter les revenus et de stabiliser l'économie: création de plus d'emplois dans le secteur des services associés à l'expansion des principales zones urbaines; extension du secteur de fabrication d'articles actuellement importés; plus forte expansion de l'industrie d'extraction et de traitement des ressources de la région; et mise en oeuvre des diverses possibilités de tourisme et de loisirs.

Même si, dans l'ensemble, l'accroissement démographique est très faible, l'urbanisation se poursuit dans le nord ontarien, et il va probablement s'accélérer. En soi, l'urbanisation est créatrice d'emplois. Au fur et à mesure que les villes grandissent, la population exige des services nouveaux et mieux conçus. Les salaires étant plus élevés dans les villes, il reste une plus forte proportion de revenus pour divers services qui n'existaient pas dans les campagnes ou qui étaient assurés par les propriétaires des exploitations industrielles. Par conséquent,

comme la population et les revenus augmentent dans les agglomérations urbaines, ils seront source de nouveaux emplois dans le secteur des services, et en particulier du transport, des communications, et de la vente en gros et au détail.

En outre, les villes s'agrandissant, l'industrie secondaire pourrait commencer à reconnaître les bénéfices des économies internes d'échelle. Les industries qui antérieurement fournissaient à la population des articles provenant des usines du sud de la province pourraient commencer à produire dans les agglomérations urbaines du nord, devenues assez considérables pour écouler la production d'usines rentables. Des sociétés pourraient s'y installer pour alimenter un marché local plus considérable et plus rentable, au lieu d'approvisionner ce marché en y expédiant les produits de loin. Avec l'expansion de l'économie et l'accélération de l'urbanisation dans le nord ontarien, les industries qui s'y installeront, substituant leurs produits aux importations, créeront de plus en plus d'emplois.

Mais il faudra sans doute aller plus loin; il faudra que l'industrie régionale fasse de l'exportation, pour avoir de l'impact sur la base économique de la région. Par contre, pour pénétrer les marchés de l'extérieur, le nord ontarien devra surmonter un certain nombre d'obstacles, dont l'éloignement, qui élève les frais de transport, de production et de commercialisation, par rapport aux grands marchés nord-américains - le marché torontois, par exemple. En outre, vu la grande productivité atteinte par les industries existantes, les salaires sont très élevés dans les principales agglomérations de la région, ce qui tend à décourager les industries qui autrement s'y installeraient.

Plusieurs éléments sont contraires à l'installation de l'industrie secondaire dans le nord de l'Ontario. La population est dispersée, et il n'y a guère de liens entre les grandes agglomérations. Les marchés du travail se limitent par conséquent à une ville et à ses environs immédiats. En outre, le pouvoir d'achat d'une ville donnée n'est généralement pas suffisant pour attirer les industriels. Et puis, la région n'a pas de grand centre urbain qui puisse fournir tous les biens et services dont l'industrie moderne a besoin. Même les plus grandes agglomérations, nées de l'exploitation des ressources naturelles, se sont à peine étendues au-delà de leurs limites premières. A cela s'ajoutent des problèmes d'infrastructure: pénurie de logements convenables, insuffisance des installations d'égouts, manque de terrains industriels viabilisés.

Les industries axées sur l'exploitation et sur le traitement des ressources naturelles ont révélé d'autres possibilités d'expansion, quoique le rythme d'expansion ne sera vraisemblablement pas aussi élevé que dans les années 1950. L'industrie minière peut augmenter la production, ainsi que l'emploi, mais dans une moindre mesure. L'exploitation des métaux communs, en particulier, semble prometteuse, et on s'attend à la mise en valeur de minerais de fer dans le nord-ouest de l'Ontario. Des perspectives s'ouvrent également du côté des industries de traitement de ces ressources et des fabricants qui font grand usage de ces produits, comme

les fabricants de matériel lourd pour l'industrie, quand le coût du transport vers les marchés n'est pas prohibitif. L'industrie forestière aussi prendra peut-être de l'expansion. Les coupes annuelles du nord ontarien sont encore bien inférieures au rendement soutenu.

Le secteur des loisirs dans le nord ontarien va sans doute augmenter son apport à l'économie régionale. La population et les revenus des grandes agglomérations du sud de la province augmentent rapidement. Or, plus les revenus augmentent, plus on a de temps à consacrer aux loisirs. Comme les lieux de villégiature de Muskoka et de Haliburton sont de plus en plus bondés, le nord de l'Ontario va attirer de plus en plus de monde, comme région de tourisme et de loisirs, ce qui va augmenter les revenus et donner de l'emploi à l'année à des milliers de personnes. Avec ses paysages attrayants, la région est bien placée pour mettre à profit la demande croissante d'activités de plein air.

Mais si le potentiel touristique de la région est remarquable, il faudra par contre pour réaliser ce potentiel aménager des voies d'accès plus commodes et plus rapides pour les régions peuplées, ainsi que des installations diverses et peut-être aussi des attractions spéciales. Le peu de capitaux disponibles et le manque d'initiative freinent en outre le développement optimal de ce secteur. De plus, il faudra essayer d'augmenter les activités d'hiver pour empêcher que le secteur ne soit que saisonnier. Le gouvernement ontarien a suggéré de créer un réseau de centres récréatifs dans la région. Il y a déjà le centre de Maple Mountain, près de Haileybury. D'après une étude préliminaire de l'ARDA, il serait possible d'aménager un centre qui fonctionnerait à l'année et pourrait recevoir jusqu'à 3,000 personnes. D'après un calcul approximatif, il faudrait une mise de fonds de \$35 millions, dont la moitié serait fournie par le secteur privé.

Au cours des années à venir, la base économique du nord ontarien va vraisemblablement se diversifier. Mais cette diversification prendra surtout place en bordure sud de la région. Les possibilités d'expansion industrielle sont beaucoup moindres dans les agglomérations dispersées de l'extrême nord de la région, qui ne connaîtra sans doute que l'expansion du tourisme. Les possibilités de développement industriel seront également limitées pour la plupart des villes nées de l'exploitation des gisements d'or et pour toutes les zones à fort peuplement d'indigènes. Étant donné ces divers éléments, les tendances démographiques du passé (exode rural, exode des petites villes vers les grandes, déplacement du nord au sud) subsisteront, du moins dans l'avenir prévisible.

Le nord ontarien a donc pour objectif de réaliser les possibilités de mise en valeur qui existent et de contribuer à l'effort d'adaptation qui se poursuivra vraisemblablement dans la région.

EXTRAITS DU RAPPORT MINISTÉRIEL¹

La situation et les perspectives économiques décrites dans le présent rapport et dans d'autres rapports semblables sur d'autres provinces ou régions du Canada, ont été présentées dans le cadre d'une étude sur les politiques et les programmes entrepris par le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année dernière. L'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, a fait allusion à cette étude et aux ébauches de politiques qui en découlent, dans sa déclaration préliminaire aux membres du Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes, le 10 avril. Voici quelques extraits de cette déclaration.

.... Lors de sa création en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale s'est vu confier le mandat général de coordonner un certain nombre de programmes qui existaient déjà et de mettre au point une stratégie beaucoup plus intégrée visant à réduire les disparités économiques régionales. Le ministère a été structuré rapidement et il a donné un nouvel élan aux programmes dont il a hérité, relatifs au développement rural. Vous savez également que le ministère a élaboré de nouveaux programmes mettant davantage l'accent sur l'appui du gouvernement fédéral aux investissements publics dans le domaine de l'infrastructure, comme moyen de favoriser le développement de certains centres urbains. L'accent a été également mis sur les stimulants monétaires visant à encourager le secteur privé à investir dans des usines et de l'équipement qui permettront la création d'emplois. Le ministère a de plus redonné de la force à son premier élan en recourant à d'autres initiatives, notamment celles qui ont entraîné la création de différents types de sociétés de développement dans la région de l'Atlantique et l'octroi d'assistance financière aux centres de

¹ Texte du rapport présenté par l'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, au Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes.

services agricoles des Prairies. Le ministère a reçu du Parlement l'autorisation d'accroître ses dépenses qui, de \$240 millions au cours de sa première année d'existence sont passées à plus de \$500 millions en 1972. Enfin, je crois que les membres du Comité savent que le travail du ministère s'est inscrit en grande partie dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales, expérience unique et exigeante qui fait appel à la coopération entre les deux paliers supérieurs de l'administration canadienne....

Comme le ministère faisait oeuvre de pionnier dans un domaine complexe et en grande partie inexploré, il fut convenu dès le départ, compte tenu de l'objectif fondamental à long terme et de la nécessité d'une certaine expérimentation qu'il faudrait apporter, à la lumière de l'expérience acquise, des modifications et même des changements fondamentaux dans les politiques et les programmes du ministère. Cette ligne de conduite a été exprimée lors de déclarations publiques, et se retrouve dans certaines dispositions des lois régissant le ministère. La Loi sur les subventions au développement régional impose par exemple des délais précis aux sociétés-requérantes pour mettre leurs établissements en exploitation commerciale et demeurer ainsi admissibles au versement des subventions offertes.

Compte tenu de cette situation, le ministère a décidé l'an dernier d'entreprendre une révision complète de ses politiques et programmes. L'on a fait part de cette décision aux autorités provinciales et promis de les consulter au sujet des résultats de la révision dès qu'il sera possible de le faire en 1973. Tant que les consultations avec les provinces ne seront pas terminées, je tiens à signaler qu'aucune conclusion définitive ne sera tirée de nos constatations. De plus, aucune décision ne sera prise concernant des changements fondamentaux aux programmes existants et aucune nouvelle initiative ne sera entreprise.

Selon moi, la révision a été exécutée de façon vraiment détaillée et complète. Cette révision a exigé la réalisation d'un grand nombre d'études préparées par des employés de divers services du ministère et d'autres ministères fédéraux et par des experts-conseils de l'extérieur. Le ministère a demandé et obtenu des gouvernements provinciaux une foule de renseignements. Par ailleurs, de nombreuses discussions ont eu lieu entre divers ministères à Ottawa, surtout dans les dernières étapes de la révision.

Bien que l'on se soit arrêté longuement sur les programmes existants, notamment le programme de subventions au développement régional, cette révision était essentiellement axée sur l'avenir. Elle a porté en grande partie sur l'analyse des situations et

des possibilités de développement économique régional. Il s'agit là d'un genre d'analyse qui, à notre avis, peut vraiment faciliter les prises de décision de nature à accroître l'efficacité des programmes fédéraux-provinciaux visant à réduire les inégalités régionales et ainsi favoriser une croissance économique plus équilibrée d'un bout à l'autre du pays....

Au cours de mon travail avec les hauts fonctionnaires de mon ministère et des discussions avec mes collègues, je n'ai cessé d'être impressionné par la gamme des possibilités de développement économique qu'offrent la plupart des régions du pays. J'ai également été impressionné de constater le grand nombre de politiques et programmes gouvernementaux qui s'inscrivent ou pourraient s'inscrire dans un effort concerté pour réaliser certaines de ces possibilités. C'est ce qui m'a amené à parler publiquement, au cours des dernières semaines, des possibilités propres à une "approche multi-dimensionnelle", c'est-à-dire une approche s'appuyant sur le repérage et l'exploitation de grandes possibilités de développement par le biais d'une utilisation rationnelle des politiques et programmes de l'administration publique, tant fédérale que provinciale, et ce, de concert avec les éléments appropriés du secteur privé, le cas échéant. J'ai l'intention de fouiller ce concept à fond avec les gouvernements provinciaux et je suis disposé à l'envisager sous l'angle d'une assise fondamentale aux nouvelles initiatives fédérales-provinciales dans le domaine du développement régional.

L'application de ce concept nécessiterait une analyse constante de la situation économique et des possibilités de développement tant des provinces que des régions. Dans le cadre de la révision de nos politiques, comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons effectué des analyses de ce genre. Nous avons préparé des documents traitant des résultats de nos travaux pour la région de l'Atlantique et chacune de ses quatre provinces, le Québec, l'Ontario, la région de l'Ouest et chacune de ses quatre provinces et une région appelée les Terres du Nord-Ouest, qui fut arbitrairement délimitée aux fins d'analyse....

Même si les analyses s'appuient sur de nombreux travaux effectués par le personnel, elles ne constituent pas des engagements fédéraux ou des propositions fédérales touchant des stratégies provinciales ou régionales de développement. Elles se veulent plutôt une illustration des avantages éventuels inhérents à une approche fondée sur le repérage et l'exploitation coordonnée de grandes possibilités de développement....

Qu'il soit cependant bien entendu que le fait d'envisager des changements et de nouvelles initiatives n'influera aucunement sur la détermination avec laquelle le gouvernement entend

continuer à déployer des efforts pour réduire les inégalités économiques régionales au Canada. Nous n'avons pas l'intention de déroger à l'objectif fondamental que nous nous sommes fixé et dont le bien-fondé a d'ailleurs été confirmé par les résultats de la révision de nos politiques. Nous cherchons présentement, et c'est là une démarche à laquelle nous continuerons de nous employer à l'avenir, des moyens d'améliorer les méthodes utilisées pour susciter des possibilités d'emploi plus nombreuses, plus satisfaisantes et plus productrices dans les régions à faible croissance....

Les conclusions de notre révision indiquent que ces programmes donnent de bons résultats et ce à un coût raisonnable. Évidemment, comme toujours, il y a place à amélioration. Les engagements pris dans le cadre de tous ces programmes seront, bien entendu, honorés et les programmes eux-mêmes continueront d'être mis en oeuvre tant qu'il ne sera pas clairement établi, à la suite des consultations fédérales-provinciales, que les fonds engagés peuvent être réaffectés de manière à donner plus de poids à l'effort d'ensemble.

Les programmes actuels sont axés sur certains aspects du développement économique tout aussi importants les uns que les autres, et ils prévoient une aide financière liée à ces mêmes aspects. Les plus remarquables sont sans aucun doute le programme de subventions conçu pour inciter le secteur privé à investir dans les établissements de fabrication et de transformation et le programme des zones spéciales mis au point pour encourager le secteur public à investir dans des centres de croissance et de services choisis. Je suis convaincu que l'appui du gouvernement fédéral aux investissements de capitaux dans les zones défavorisées continuera d'être un élément important de la politique de développement régional. En revanche, on pourrait peut-être accroître la portée de cet appui en l'assouplissant davantage de façon à englober les possibilités de développement qui ne s'inscrivent pas de façon nette dans les catégories d'investissements se rapportant aux industries de fabrication secondaire et aux éléments d'infrastructure des zones spéciales. Par conséquent, j'étudierai, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, comment exploiter de façon plus souple les ressources financières et humaines de mon ministère afin de mieux répondre aux conjonctures et aux possibilités économiques qui varient d'une région à l'autre ou d'une province à l'autre....

Je suis porté à conclure que la meilleure façon de développer les régions à faible croissance est de coordonner l'application des politiques et des programmes qui se rapportent à des possibilités bien précises. Je pense ici à un mécanisme permanent qui permettrait aux gouvernements fédéral et provinciaux de préciser les principales possibilités de développement

et de travailler conjointement à leur réalisation au moyen des instruments pertinents qui existent aux deux paliers de gouvernement. Les programmes du MEER, empreints d'une souplesse accrue, seraient au nombre de ces instruments.

Voici un exemple qui illustre l'approche envisagée. Dans certaines parties des régions à faible croissance, l'accroissement de l'emploi et de la production repose sur l'exploitation des forêts. A l'heure actuelle, mon ministère contribue à la mise en valeur de ces ressources en participant à des études sur l'état des ressources et les possibilités du marché et en accordant des subventions aux entreprises privées intéressées à investir dans des installations de transformation ou de fabrication qui feront usage du bois.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, une foule de facteurs peuvent entrer en ligne de compte, entre autres, un meilleur accès aux marchés, domaine qui intéresse la politique en matière de commerce et de transport, et l'influence des lois et des pratiques relatives au régime foncier. Des efforts particuliers devront peut-être être déployés tant de la part du secteur public que du secteur privé pour assurer la protection de l'environnement. Les services d'entreposage et de livraison existants peuvent également représenter un obstacle. Le développement communautaire pourra exiger un appui à la fois aux chapitres de la planification et de l'environnement pour répondre aux besoins de l'industrie et assurer un mode de vie convenable aux travailleurs, dans les exploitations forestières et les usines. Il sera peut-être souhaitable ou nécessaire de mettre sur pied des programmes de mobilité et de formation de la main-d'oeuvre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des facteurs pouvant permettre une action concertée de la part d'un certain nombre d'organismes privés et publics, tant fédéraux que provinciaux et municipaux.

Cet exemple peut servir à illustrer pourquoi je propose une approche "multi-dimensionnelle". Je crois qu'avec le temps une approche de ce genre pourrait contribuer à raffermir l'attache fédérale-provinciale contre les inégalités régionales en mettant l'accent sur les possibilités stratégiques de développement économique dans les régions à faible croissance du pays, compte tenu des objectifs nationaux. Comme je l'ai déjà mentionné, il semble y avoir de multiples possibilités d'accroître l'emploi et la production dans ces régions, tout en contribuant à la prospérité nationale dans son ensemble. Il me semble que si cette proposition est bien formulée, elle puisse obtenir un fort appui du secteur privé, lequel secteur s'est souvent plaint du manque de coordination des politiques gouvernementales en matière de développement économique.

On a étudié avec beaucoup de soin les mécanismes susceptibles de servir à l'application de ce concept, lequel exigerait une coordination interministérielle très poussée, tant au palier fédéral que provincial. Je crois que les mécanismes appropriés peuvent être mis au point et je suis également d'avis que si l'on parvient à en démontrer les avantages possibles pour la population canadienne, il sera possible d'en arriver à la coordination interministérielle et intergouvernementale souhaitée.

La prolifération des programmes publics au cours des vingt-cinq dernières années, a fait en sorte qu'une meilleure coordination gouvernementale s'impose dans l'immédiat. Je ne suis toutefois pas naïf: l'expérience démontre que la coordination pour le plaisir de la chose, dans l'abstrait, est difficile à réaliser. Je n'ai cependant nullement à l'esprit la coordination dans l'abstrait. Je parle plutôt d'une coordination en vue d'atteindre des objectifs restreints et soigneusement définis, liés aux principales possibilités de développement identifiées par les deux paliers de gouvernement. Il me semble que ce genre de coordination doit être considéré, non seulement comme possible, mais plutôt comme presque essentielle à notre pays.

Je me permets de mentionner en passant que, dans le cadre de la planification de la restructuration de mon ministère rendue nécessaire pour en arriver à la décentralisation accrue dont on a fait mention dans le discours du trône, nous nous efforçons d'incorporer des éléments qui nous permettront de jouer un rôle efficace dans l'élaboration de l'approche "multi-dimensionnelle" au développement régional du pays. La planification de la réorganisation progresse rapidement et j'espère être bientôt en mesure de faire part de nos intentions en termes plus précis.

Un dernier point avant de terminer. Aujourd'hui, je vous ai entretenus assez longuement d'une nouvelle approche en matière de développement régional. Cette approche, j'en suis convaincu, offre d'excellentes possibilités et je crois que si elle servait de base à de nouvelles initiatives, grâce à l'appui total des gouvernements provinciaux, elle pourrait avec le temps améliorer de façon considérable l'efficacité des efforts déployés à l'échelle du pays pour atténuer les disparités. Néanmoins, je me garde bien de susciter des espoirs qui manqueraient de réalisme. L'approche proposée pourrait être un moyen d'améliorer grandement la coopération fédérale-provinciale en matière de développement économique. Elle pourrait être un moyen d'atteindre plus rapidement les grands objectifs nationaux. Toutefois, je ne la présente pas comme panacée, car je ne crois pas aux solutions miracles.

